

III) Le breton dans l'éducation

4. Vous engagez vous à proposer 1h de breton à tous les écoliers brestois (dispositif dont est prestataire SKED, qui dispose d'excellents retours mais qui concerne trop peu de classes aujourd'hui) ?

Brest au cœur

La question de la sensibilisation à la langue bretonne repose en premier lieu sur le volontariat des équipes enseignantes, en accord avec les projets des écoles.

Nous continuerons à proposer cette possibilité en développant le nombre de classes pouvant en bénéficier.

Brest à venir

Nous poursuivrons ce dispositif qui existe aujourd'hui. Il faut continuer le travail qui est déjà fait. Nous aimerions augmenter le nombre d'enfants qui découvrent la langue dans les écoles publiques. Il nous semble important également d'offrir une place aux langues parlées à Brest, grâce à l'aide des associations locales.

Brest c'est vous !

Cette proposition fera l'objet de discussions au niveau des conseils d'établissement et des équipes pédagogiques. Dans ce cadre, les moyens humains et financiers seront examinés.

Brest imaginons demain

Cette question devra être traitée en repensant le projet éducatif local avec l'ensemble des acteurs concernés.

Écologie solidarités Brest

Nous sommes favorables à la généralisation de l'initiation au breton et nous apporterons notre soutien politique à toute initiative qui irait dans ce sens. Nous nous engageons à inciter chaque école brestoises à s'inscrire au dispositif existant et proposerons le cas échéant animations (dans le cadre du « catalogue d'activités de la ville de Brest », des TAP, et des heures d'initiation du dispositif porté par le CD29) aux écoles publiques. Nous devons aussi rencontrer les représentants de l'enseignement privé pour les sensibiliser à la langue bretonne et les inciter à allouer les moyens qui leur sont attribués et qui leur sont propres dans le cadre de la loi Debré à cette question.

Liste citoyenne

Même réponse que pour le point II.5 (sur la neutralité des élu·e·s).

Marchons pour Brest

L'enseignement du breton à l'école et hors de l'école sera soutenu. Dans le cadre scolaire, le principe des temps d'activité périscolaire offre des opportunités de découverte pour les élèves sur lesquelles nous pouvons nous appuyer pour proposer une telle démarche.

N'a pas répondu :

Lutte ouvrière